

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **4 (1904)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Table des matières

du tome IV du Bulletin des lois.

(Année 1904.)

	Pages
I. Lois et ordonnances cantonales . . .	1—83
II. Lois et ordonnances fédérales, appendice	3—124

I. Lois et ordonnances cantonales.

<i>Décret</i> portant création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de Steffisbourg, 28 janvier 1904	1
<i>Décret</i> portant création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de Gsteig près Interlaken, 28 janvier 1904	2
<i>Décret</i> concernant la création d'une place de fonctionnaire technique à la Direction des chemins de fer, 28 janvier 1904	3
<i>Arrêté</i> portant interprétation authentique de la loi du 21 mars 1834 sur la police des routes, 28 janvier 1904	4
<i>Décret</i> concernant la circulation des automobiles et des vélocipèdes, 28 janvier 1904	5
<i>Décret</i> conférant la qualité de personne morale à la société de l'école secondaire de Grosshœchstetten, 4 février 1904	15

IV

	Pages
<i>Ordonnance</i> ayant pour objet de placer le ruisseau du village d'Oberbipp, dans les communes d'Oberbipp et de Wiedlisbach, sous la surveillance de l'Etat, 10 février 1904	16
<i>Loi</i> concernant l'hypothèque des biens meubles en tant qu'accessoires d'un gage immobilier, 13 mars 1904	17
<i>Décret</i> qui érige le quartier de la Længgasse de la ville de Berne en paroisse indépendante, 15 mars 1904	21
<i>Décret</i> relatif aux traitements des directeurs et des maîtres des écoles normales de l'Etat, 16 mars 1904	24
<i>Ordonnance</i> concernant l'exécution de la loi sur la taxe des chiens, 2 avril 1904	26
<i>Décret</i> concernant la crémation, 24 mai 1904	30
<i>Ordonnance d'exécution</i> concernant la circulation des automobiles et des vélocipèdes dans le canton de Berne, 6 juillet 1904	32
<i>Ordonnance</i> concernant l'allocation de bourses à des jeunes garçons et jeunes filles pauvres pour l'apprentissage de métiers, 18 juillet 1904	37
<i>Ordonnance</i> ayant pour objet de placer le Krattigraben sous la surveillance de l'Etat, 24 août 1904	42
<i>Ordonnance</i> plaçant les fabriques d'allumettes sous surveillance médicale, 19 septembre 1904	43
<i>Règlement</i> des cours agricoles d'hiver de la Rüti près Zollikofen, 4 octobre 1904	45
<i>Décret</i> portant création d'une place de pasteur pour les deux asiles d'aliénés de la Waldau et de Münsingen, 6 octobre 1904	48

	Pages
<i>Ordonnance</i> ayant pour objet de placer le Waldmattlibach, le Schüpflibach et le Hentschenriedbach sous la surveillance de l'Etat, 12 octobre 1904	50
<i>Décret</i> concernant le mode de procéder aux votations populaires et aux élections publiques, 22 novembre 1904	52
<i>Décret</i> concernant la répartition de la subvention extraordinaire prévue en faveur de l'école primaire, 24 novembre 1904	67
<i>Décret</i> réglant l'emploi de la subvention fédérale en faveur de l'école primaire, 30 novembre 1904	71
<i>Décret</i> concernant l'allocation de subsides extraordinaires aux communes qui supportent pour l'assistance publique des charges en disproportion avec celles des autres communes, 30 novembre 1904	74
<i>Décret</i> qui complète le décret du 22 novembre 1901 concernant l'emploi du fonds cantonal des malades et des pauvres, 1 ^{er} décembre 1904	78
<i>Avis</i> concernant la forme que doivent revêtir les déclarations d'option des enfants de Français naturalisés Suisses, 31 décembre 1904	79

II. Lois et ordonnances fédérales.

Lois et ordonnances fédérales	Appendice
Sommaire et table alphabétique des matières	125—135



Table alphabétique des matières
du tome IV du Bulletin des lois.

(Année 1904.)

Lois et ordonnances cantonales.

A.

	Pages
<i>Apprentissage de métiers. V. Bourses.</i>	
<i>Asiles d'aliénés de la Waldau et de Münsingen.</i>	
Décret portant création d'une place de pasteur pour les deux —	48
<i>Assistance publique. Décret concernant l'allocation de subsides extraordinaires aux communes qui supportent pour l'— des charges en disprop- portion avec celles des autres communes . .</i>	74
<i>V. Bourses.</i>	
<i>Automobiles. V. Circulation des automobiles et des vélocipèdes.</i>	

B.

<i>Berne. V. Længgasse.</i>	
<i>Biens meubles. V. Hypothèque des biens meubles.</i>	
<i>Bourses. Ordonnance concernant l'allocation de — à des jeunes garçons et jeunes filles pauvres pour l'apprentissage de métiers</i>	37

VIII

C.

	Pages
<i>Chiens. V. Taxe des chiens.</i>	
<i>Circulation des automobiles et des vélocipèdes.</i>	
Décret concernant la —	5
Ordonnance d'exécution concernant la — dans le canton de Berne	32
<i>Communes lourdement grevées. V. Assistance publique.</i>	
<i>Cours agricoles d'hiver. V. Rüti.</i>	
<i>Crémation. Décret concernant la —</i>	30

D.

<i>Déclarations d'option. Avis concernant la forme que doivent revêtir les — des enfants de Français naturalisés Suisses</i>	79
<i>Directeurs des écoles normales. V. Ecoles normales.</i>	
<i>Direction des chemins de fer. Décret concernant la création d'une place de fonctionnaire technique à la —</i>	3

E.

<i>Ecoles normales. Décret relatif aux traitements des directeurs et des maîtres des — de l'Etat</i>	24
<i>Ecole primaire. Décret concernant la répartition de la subvention extraordinaire prévue en faveur de l'—</i>	67
Décret réglant l'emploi de la subvention fédérale en faveur de l'—	71
<i>Ecole secondaire de Grosshöchstetten. V. Gross- höchstetten.</i>	

IX

Pages

Elections publiques. V. Votations populaires.
Enfants de Français naturalisés Suisses. V. Déclarations d'option.

F.

Fabriques d'allumettes. Ordonnance plaçant les — sous surveillance médicale 43

Fonctionnaire technique de la Direction des chemins de fer. V. Direction des chemins de fer.

Fonds cantonal des malades et des pauvres. Décret qui complète le décret du 22 novembre 1901 concernant l'emploi du — 78

Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité. V. Fonds cantonal des malades et des pauvres.

Français. V. Déclarations d'option.

G.

Grosshöchstetten. Décret conférant la qualité de personne morale à la société de l'école secondaire de — 15

Gsteig. Décret portant création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de — près Interlaken 2

H.

Hentschenriedbach. V. Waldmattlibach.

Hypothèque des biens meubles. Loi concernant l'— en tant qu'accessoires d'un gage immobilier 17

X

J.

Jeunes garçons et jeunes filles pauvres. V. Bourses. Pages

K.

Krattiggraben. Ordonnance ayant pour objet de
placer le — sous la surveillance de l'Etat 42

L.

Længgasse. Décret qui érige le quartier de la —
de la ville de Berne en paroisse indépendante 21

M.

Maîtres des écoles normales. V. Ecoles normales.
Münsingen. V. Asiles d'aliénés de la Waldau et
de Münsingen.

N.

Naturalisation. V. Déclarations d'option.

O.

Oberbipp. V. Ruisseau d'Oberbipp.
Options. V. Déclarations d'option.

P.

Personnalité civile. V. Grosshöchstetten.
Police des routes. Arrêté portant interprétation
authentique de la loi du 21 mars 1834 sur la — 4

R.

Ruisseau d'Oberbipp. Ordonnance ayant pour objet
de placer le — sous la surveillance de l'Etat 16
Rüti. Règlement des cours agricoles d'hiver de
la — près Zollikofen 45

XI

S.

	Pages
<i>Schüpflibach. V. Waldmattlibach.</i>	
<i>Steffisbourg. Décret portant création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de —</i>	1
<i>Subvention extraordinaire en faveur de l'école primaire. V. Ecole primaire.</i>	
<i>Subvention fédérale en faveur de l'école primaire. V. Ecole primaire.</i>	
<i>Surveillance médicale. V. Fabriques d'allumettes.</i>	

T.

<i>Taxe des chiens. Ordonnance concernant l'exécution de la loi sur la —</i>	26
<i>Traitements des directeurs et des maîtres des écoles normales. V. Ecoles normales.</i>	

V.

<i>Vélocipèdes. V. Circulation des automobiles et des vélocipèdes.</i>	
<i>Votations populaires. Décret concernant le mode de procéder aux — et aux élections publiques</i>	52

W.

<i>Waldau. V. Asiles d'aliénés de la Waldau et de Münsingen.</i>	
<i>Waldmattlibach. Ordonnance ayant pour objet de placer le —, le Schüpflibach et le Hentschenriedbach sous la surveillance de l'Etat .</i>	50

